

Le Conseil municipal de notre commune s'est réuni le 29 septembre dernier.

A cette occasion, plusieurs projets emblématiques des engagements de notre maire ont été votés au service des balarucois.

Ainsi, le principe d'une expérimentation du dispositif papy-mamy qui consiste à mobiliser des retraités, afin d'accompagner et de sécuriser la traversée des enfants et de leurs familles sur les passages piétons situés à proximité des écoles, a été décidé.

Cette mission sera exercée par des personnes retraités volontaires en fonction des besoins et de leurs disponibilités, qui interviendront pendant les périodes d'ouverture des écoles

Au-delà de l'aspect sécurité, cette action favorise la solidarité intergénérationnelle et renforce le lien social en valorisant l'engagement des seniors dans la vie locale.

Il permet en outre à la police municipale de se recentrer sur des tâches et des interventions plus importantes et plus qualifiées pour assurer la tranquillité des balarucois, tout en faisant des rondes régulières aux abords des écoles si nécessaires.

Les intervenants seront placés sous la responsabilité du service de police municipale et bénéficieront d'une formation préalable aux consignes de sécurité et aux conditions d'intervention. Ils seront également dotés des équipements nécessaires à l'exercice de leur mission, tels qu'une chasuble ou un gilet haute visibilité et un équipement de signalisation.

Ensuite, les crédits nécessaires aux frais d'étude du projet de création d'un stade de padel ont été provisionnés.

La réalisation de ce projet, au profit des jeunes et moins jeunes de nos concitoyens, traduit l'un des engagements de campagne du nouveau maire. Les pratiquants balarucois de ce sport en vogue sont aujourd'hui obligés de s'éloigner pour pratiquer leur sport favori. Ce n'est pas sans importance au vu des prix de l'essence !

Ce projet nécessite, préalablement à toute décision définitive de réalisation, de disposer d'éléments techniques, financiers, fonciers et réglementaires permettant d'en apprécier la faisabilité et les conditions de mise en œuvre.

Les crédits nécessaires au règlement de la réalisation d'études préalables n'ayant pas été prévus par l'ancienne municipalité au budget primitif de l'exercice 2026, ils ont été votés en procédant à un transfert de crédits de la ligne budgétaire initialement prévue pour la réalisation d'une aire de jeux pour la petite enfance, dont le projet et l'implantation géographique seront retravaillés, notamment avec la volonté de créer à terme un espace ludique pour les enfants près de l'école maternelle.

Ce choix ne signifie pas l'abandon du projet d'aire de jeux, mais la priorité donnée, alors que les constructions prévues aux abords de sa localisation initiale ne sont toujours pas réalisées, à un investissement attendu par les balarucois et source de recettes, avec un fonctionnement en régie, pour notre commune.

Enfin, le règlement intérieur de notre Conseil municipal a été actualisé et modifié dans le sens d'une plus large place laissée à l'expression des élus municipaux, notamment les élus d'opposition, dans les supports d'information de la commune. Je forme le vœu que les conseillers municipaux d'opposition en fassent un usage bon et constructif.

En conclusion, la mise en œuvre des priorités inscrites au programme présenté aux balarucois lors du dernier scrutin et sur lequel l'équipe municipale a été élue, tient compte des nouveaux besoins et des réalités budgétaires de la commune.

Donner la priorité à un projet ne signifie pas abandonner les autres, mais permet définir un ordre de réalisation cohérent, en fonction des engagements pris, de leur faisabilité, de leur utilité pour les habitants et des capacités financières de la commune.

L'objectif est donc d'avancer progressivement sur les différents projets, tout en restant fidèle aux engagements pris auprès de tous.